

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Crédits éducatifs d'autonomie »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : / CP : **X**

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J203 - Accompagner les élèves dans la réussite de leur
parcours scolaire**

Les Crédits éducatifs d'autonomie ont vocation à financer des actions collectives portées par les établissements qui contribuent à la réalisation de l'épanouissement social et culturel des jeunes ligériens, à favoriser l'éducation à la citoyenneté et à valoriser les initiatives des jeunes. Plus généralement, ils permettent la mise en œuvre d'actions qui participent à la réussite scolaire, au bien-être des jeunes, au climat scolaire, à la persévérance scolaire et à l'orientation des jeunes.

Ces crédits éducatifs d'autonomie s'adressent à l'ensemble des lycées ligériens relevant de l'enseignement public et privé, aux EREA et aux Maisons familiales rurales (MFR). Il s'agit d'une dotation annuelle versée aux établissements pour accompagner la mise en œuvre de leurs projets d'établissement par le biais d'actions éducatives et de mobilité européenne et internationale.

Les dotations sont versées par année civile, comme les autres dotations régionales, en conformité avec l'exercice budgétaire des établissements scolaires

Pour garantir l'épanouissement social et culturel des jeunes ligériens et pour permettre la mise en œuvre d'actions contribuant à la réussite et au bien-être des jeunes, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : 1 - Crédits éducatifs d'autonomie

De remplacer :

A titre indicatif, une dotation de 1 720 760 € d'autorisations d'engagement et de 1 720 760 € de crédits de paiement de fonctionnement est prévue pour l'année 2025.

Par :

A titre indicatif, une dotation de 3 100 000 € d'autorisations d'engagement et de 3 050 000 € de crédits de paiement en fonctionnement est prévue pour les crédits éducatifs d'autonomie au titre de l'année 2024.



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble